

Zone n°1 - UY3

Avis Eau Potable - Avis favorable

La zone est desservie.

Avis Assainissement - Avis favorable avec observations

La zone n'est pas desservie par le réseau d'assainissement collectif. Pour les parcelles concernées, il sera demandé par le Syndicat, la réalisation, aux frais du pétitionnaire, d'une étude d'aptitude des sols à l'assainissement permettant de définir si la mise en place d'un traitement règlementaire des eaux usées domestiques est réalisable pour le projet présenté.

L'avis du Syndicat sera sollicité en amont de chaque demande de permis de construire sur les dispositions techniques projetées par le pétitionnaire.

Zone n°2 - 1AU3

Avis Eau Potable - Avis favorable

La zone est desservie

Avis Assainissement - Avis favorable avec observations

La zone n'est pas desservie par le réseau d'assainissement collectif. Pour les parcelles concernées, il sera demandé par le Syndicat, la réalisation, aux frais du pétitionnaire, d'une étude d'aptitude des sols à l'assainissement permettant de définir si la mise en place d'un traitement règlementaire des eaux usées domestiques est réalisable pour le projet présenté.

L'avis du Syndicat sera sollicité en amont de chaque demande de permis de construire sur les dispositions techniques projetées par le pétitionnaire.

Zone n°3 - Ub

Avis Eau Potable - Avis favorable avec observations

La zone est desservie.

Présence de canalisations d'eau potable en domaine privé.

Servitudes de passage en terrain privé à prévoir pour les terrains enclavés.

Avis Assainissement - Avis favorable avec observations

La zone n'est pas desservie par le réseau d'assainissement collectif. Pour les parcelles concernées, il sera demandé par le Syndicat, la réalisation, aux frais du pétitionnaire, d'une étude d'aptitude des sols à l'assainissement permettant de définir si la mise en place d'un traitement règlementaire des eaux usées domestiques est réalisable pour le projet présenté.

L'avis du Syndicat sera sollicité en amont de chaque demande de permis de construire sur les dispositions techniques projetées par le pétitionnaire.

Zone n°4 - 1AU

Avis Eau Potable - Avis favorable avec observations

La zone est desservie. La desserte intérieure de la zone est à la charge de l'aménageur.

Présence de canalisations d'eau potable en domaine privé.

Avis Assainissement - Avis favorable avec observations

La zone n'est pas desservie par le réseau d'assainissement collectif. Pour les parcelles concernées, il sera demandé par le Syndicat, la réalisation, aux frais du pétitionnaire, d'une étude d'aptitude des sols à l'assainissement permettant de définir si la mise en place d'un traitement règlementaire des eaux usées domestiques est réalisable pour le projet présenté.

L'avis du Syndicat sera sollicité en amont de chaque demande de permis de construire sur les dispositions techniques projetées par le pétitionnaire.